

# MAJUSCULES

LE JOURNAL DE LA SPV

N°112 - MAI 2018

## ÉDITO

## *Forum SPV: une formation largement appréciée!*

Depuis plusieurs années, la Société pédagogique vaudoise s'intéresse à la question de la posture de l'enseignant face aux élèves et plus particulièrement face à ceux qui ont un comportement dit « perturbateur ». Après la mise sur pied d'un groupe de travail interne et de résolutions adoptées par l'Assemblée des délégués SPV, elle a initié la création de projets pilotes socio-éducatifs dans six établissements. Mais que proposer concrètement aux acteurs du terrain qui sont quotidiennement dans les classes? L'organisation du forum intitulé « autorité et bienveillance » était une proposition de réflexion sur ce thème. Ainsi, la Société pédagogique vaudoise se veut être bien plus qu'une association professionnelle. Bien plus qu'un syndicat. Elle désire également proposer des moments de formation et est persuadée de l'importance de s'octroyer du temps. Le forum avait donc pour objectif d'offrir aux enseignants un espace-temps riche de réflexion, de stimulation et de quelques outils. Avec le thème développé le 25 avril dernier, la SPV répond par conséquent à une demande du terrain. La posture de l'enseignant face à tout élève, ayant un comportement dit « perturbateur » ou non, est primordiale. Mais laquelle faut-il privilégier? Celle de l'autorité? Celle de la bienveillance? Les deux? Et comment faire? Selon l'évaluation demandée aux participants, les conférences et les ateliers de la journée ont très majoritairement répondu aux attentes. La SPV organisera donc un nouveau forum dans deux ans!

Gregory Durand, président

## L'ÉVÉNEMENT

## FORUM AUTORITÉ ET BIENVEILLANCE : UNE JOURNÉE ENRICHISSANTE

**Mercredi 25 avril, Crêt-Bérard. Sur les hauts de Puidoux, grand soleil, arbres en fleurs et campagne verdoyante, 130 collègues participent au Forum pédagogique organisé par la SPV, alliant deux thèmes qui peuvent sembler paradoxaux: autorité et bienveillance.**



Les participants de l'atelier relatif à la communication non violente ont profité du cadre de Crêt-Bérard.

**G**regory Durand, président, évoquant le terrain scolaire en quelques paroles bien senties, illustre avec humour combien il est hasardeux de gérer notre quotidien si complexe en jonglant simultanément avec les concepts d'autorité et de bienveillance.

Il invite ainsi Ruth Dreifuss, ancienne présidente de la Confédération, et Michel Lachat, ancien juge des mineurs du canton de Fribourg, à nous faire part de leur vision extérieure au monde de l'école, autorisant chaque acteur de l'école à prendre un peu de hauteur face aux défis de l'accompagnement éducatif.

### Ne pas trop serrer les boulons...

La Commission globale de politique en matière de drogues, que préside Mme Dreifuss depuis 2016, défend des réformes qui prennent en compte notamment la santé publique, la réduction des risques, les droits de l'homme ou encore l'intégration sociale, sans pénaliser les consommateurs. C'est en évoquant cet engagement fort que notre ancienne conseillère fédérale dégage plusieurs principes qui fondent l'autorité politique, dont notamment l'importance cruciale d'évaluer constamment les conséquences d'une nouvelle loi sur les populations à risque car, affirme-t-elle, élaborer une loi devrait toujours aller de pair avec la responsabilité d'être prêt à la modifier.

La notion de bienveillance prend alors sa place dans un principe de vigilance, car être à l'écoute, essayer de comprendre ce que vit tel citoyen face aux exigences de la société, est une posture sociale respectueuse et responsable.

Les effets négatifs de certaines lois coercitives en matière de consommation de stupéfiants sont évidents: augmentation de l'offre et de la demande, montée en puissance des organisations criminelles pourvoyeuses, détérioration des conditions sanitaires.

### Toute règle trop rigide est une mauvaise règle!

Nathalie Randin, journaliste, attend au contour Mme Dreifuss lorsqu'une question de l'auditoire fuse: «Comment oser transgresser aussi fondamentalement les interdits pour faire le bien?» Notre invitée ne se démonte pas et, sûre de sa position morale si longtemps exercée, de répondre: «Oui, il faut oser, mais je n'ai transgressé aucune règle... je les ai modifiées de manière légale! La grande règle, c'est qu'il n'y en a pas! La classe spéciale n'est pas en soi quelque chose de mauvais, comme l'intégration scolaire n'est pas forcément quelque chose de mauvais!»

**«Élaborer une loi devrait toujours aller de pair avec la responsabilité d'être prêt à la modifier.» Ruth Dreifuss**

Le but de l'école, c'est de permettre la cohésion sociale: pouvoir grandir, accéder à la connaissance, mais tous ensemble, en tenant compte des besoins différents de chaque apprenant, c'est la grande question de l'école intégrative.

Mme Dreifuss se positionne clairement: «Il n'y a pas assez de reconnaissance que certains enfants présentent des besoins particuliers, pas assez de reconnaissance également des besoins des enseignants qui les accompagnent.»



Plus de 140 collègues ont écouté la table ronde en fin de matinée.

Enfin, face au dilemme de la peur de la punition en milieu scolaire et de ses conséquences parfois positives, notre conférencière répond que «la punition est un obstacle entre le collectif (la classe) et l'enseignant détenteur d'autorité. Il faut veiller à ce que le collectif puisse apprendre à gérer lui-même sa problématique!»

### Un enfant délinquant, c'est d'abord un enfant en danger!

M. Lachat apporte sa réponse toute personnelle, rodée par tant d'années au service de la société: «La prestation personnelle est la sanction la plus productive: une promenade dominicale accompagnée, un travail en bibliothèque où la règle du chuchotement fait prendre conscience de l'altérité; mais la médiation-conciliation est par-dessus tout l'action la plus représentative d'une justice empreinte d'autorité bienveillante: donner la parole à la victime, mettre en relation dans un cadre garant de la cohésion sociale agresseur et victime, voilà l'essence même du travail en justice des mineurs.»

**«Je vous encourage à trouver votre place entre votre liberté individuelle, votre créativité et le cadre à respecter!» Alain Bouquet**

«J'aimerais qu'on m'écoute...», s'exclamait un jeune auteur de délits. La qualité bienveillante est mesurable à l'intérêt que le détenteur d'autorité (*auctor*, celui qui augmente, qui fait grandir...) porte à l'enfant simultanément auteur et victime.

Précédant les huit ateliers de l'après-midi – animés par d'excellents intervenants soucieux de partager leurs expériences aussi variées que la communication non violente, l'expression théâtrale, le rôle du conflit comme alternative à la violence –, Mme Christiane Ruffieux, psychanalyste, dans le cadre de la table ronde en présence de nos invités et de M. Alain Bouquet, directeur général DGEO, peut résumer notre thème: «Les enseignants doivent adopter une position éthique d'adaptation aux contingences, en servant le collectif tout en considérant le particulier. On ne peut qu'arriver à un résultat imparfait et tout réside dans l'acceptation de ce grand impossible afin d'être capable de réaliser de petits possibles, ces micro-actions teintées de vigilance au cas par cas.»

### Trop de directives tue la directive!

M. Bouquet enjoint les collègues présents à goûter la jouissance du métier malgré les difficultés de gestion du quotidien, quitte parfois à déroger à la règle. «Je vous encourage à trouver votre place entre votre liberté individuelle, votre créativité et le cadre à respecter!»

En fin d'après-midi, c'est un président de la SPV radieux qui conclut le forum par ces mots: «Nous avons atteint la cible! En effet, cette journée a permis de nombreux échanges, suscité des rencontres, des découvertes et des remises en question, le tout dans une ambiance studieuse, détendue et conviviale. Quel plaisir de se retrouver entre collègues, de se sentir faire partie d'un tout, et de repartir enrichis, non pas de recettes toutes faites, mais de réflexions qui alimenteront notre pratique pédagogique dans l'avenir.»

Merci au groupe de travail SPV qui a œuvré à l'organisation de ce forum, merci également à tous ceux et toutes celles qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à sa réussite.

Bernard Grandjean et Paolo Naclerio

# AUTORITÉ ET BIENVEILLANCE : QU'EN PENSENT RUTH DREIFUSS ET MICHEL LACHAT ?

Lors du forum pédagogique, trois questions ont été posées aux deux conférenciers de la matinée.



Ruth Dreifuss



Michel Lachat

► **On parle souvent d'autorité naturelle. D'après votre expérience, l'autorité et la bienveillance sont-elles des qualités humaines naturelles ou les acquiert-on au gré de ses expériences de vie ?**

**Ruth Dreifuss** Ce qui est naturel, je dirais, c'est notre capacité de compassion et de sympathie. On pourrait citer Rousseau par exemple, qui en fait vraiment la base de la vie sociale. L'autorité, on peut la développer d'un côté par son expérience de vie et d'un autre côté par l'apprentissage. On apprend à parler, à poser sa voix, à être patient. On apprend peut-être aussi à réfréner son agressivité. C'est donc un apprentissage permanent.

**Michel Lachat** Il s'agit sans doute de qualités humaines lorsqu'elles sont toutes deux judicieusement utilisées. Mais elles peuvent parfois se transformer en défauts;

ainsi une autorité extrême qu'on appelle autoritarisme ou une bienveillance excessive qu'on appelle faiblesse. L'autorité bienveillante est pour moi celle que j'essaie d'appliquer au quotidien. D'un côté, je fixe le cadre qui représente l'autorité et, en même temps, je laisse un peu de « mou » à ce cadre qui ne doit pas être rigide. Pour certains, cela semble inné ! Je suis persuadé que chacun peut s'améliorer et acquérir cette autorité bienveillante.

**Comment avez-vous fait, tout au long de votre carrière, pour vous mêler des affects des autres sans vous « emmêler » ?**

**RD** Je n'ai pas toujours réussi. J'ai été formée comme travailleuse sociale et je n'ai pas supporté, dans ce domaine, l'autorité que je devais exercer. J'ai fait un stage au service du Tuteur général et il m'a convaincu qu'il fallait changer les institutions et

les lois pour aider de façon plus efficace. C'est ce qui m'a orientée vers la politique au sens large, la militance, le syndicalisme, mais aussi le travail de coopération et finalement, un peu par hasard, le Conseil fédéral. Il y a des choses qui sont supportables. Mais il y a également des souffrances qui éveillent une telle émotion qu'elles sont insupportables. La seule façon de surmonter cette souffrance, celle de son impuissance, c'est d'agir, malgré tout.

**ML** C'est vrai que le métier que j'exerçais était assez prenant. Lorsque je devais placer un jeune en détention, je dormais mal, surtout à mes débuts, parce qu'il n'y avait pas de prison réservée aux mineurs et ceux-ci cohabitaient avec les adultes. En fin de carrière, l'établissement de Palézieux fut un soulagement, puisque les jeunes étaient pris continuellement en charge par des spécialistes. De même, les souffrances rencontrées au sein de certaines familles étaient parfois insoutenables. Ma « chance » était de ne pas habiter à proximité du bureau et le trajet quotidien en voiture me permettait « de fuir un peu la réalité ». Je me ressourçais aussi en allant marcher dans la forêt ou en faisant du sport.

**On entend parfois dire que bienveillance rime avec mollesse, mièvrerie et effet de mode, qu'en pensez-vous ?**

**RD** Il y a la complaisance, le sentiment de vouloir plaire, qui fait effectivement obstacle à la vraie bienveillance. Cette dernière peut parfois être rigoureuse. L'important, c'est de voir l'individu qui est en face de soi et de chercher des solutions si possible avec lui. En politique, le contact direct avec celles ou ceux qui sont directement concernés est rarement possible, mais c'est en pensant à eux, en essayant de se mettre à leur place que l'on doit trouver des solutions.

**ML** Elle ne peut être un effet de mode parce qu'elle a toujours existé. Elle fait partie de notre ADN. Certes, à l'époque de mes parents, l'autorité semblait être la panacée, mais il y avait aussi de la compassion chez la plupart des personnes, et l'autorité a heureusement bien évolué. Comme déjà dit, une bienveillance utilisée à tour de bras pour se faire bien voir de l'autre peut devenir mollesse. Je déconseille à ces personnes d'embrasser la profession de juge, qui doit décider sans parti pris !

Propos recueillis par Gregory Durand

# POSITION ET RÉFLEXIONS DE LA SPV CONCERNANT LE PROJET 360°

**En février 2018, la cheffe du Département annonce le report de la mise en œuvre de la LPS et la mise sur pied d'une vision à 360° pour répondre aux besoins de tous les élèves en favorisant l'intégration et la réussite scolaire.**

La posture critique prise par la SPV face à ce projet prend sa source dans les énormes attentes du terrain. En conséquence, la SPV milite pour un système simple, lisible et cohérent. Les ressources supplémentaires octroyées doivent être entièrement dévolues aux prestations, notamment socio-éducatives.

La SPV propose de s'appuyer sur les forces actuelles du système pour renforcer l'efficacité de l'école à faire face à la prise en charge et l'accompagnement des élèves à besoins particuliers. La SPV considère que le cadre légal actuel, parfois mal exploité et mal compris par tous les acteurs, offre tous les outils nécessaires pour coordonner et articuler les prestations aux élèves. Il est par exemple demandé que la conférence des maîtres accomplisse véritablement le rôle prévu par la LEO. Enfin, elle souhaite que le groupe de travail qui poursuivra ses travaux sur le projet « 360° » intègre des représentants des différents professionnels actifs dans les établissements, notamment des associations d'enseignants et de PPLS. En outre, la question du financement des mesures, notamment socio-éducatives, est centrale et prioritaire.

La SPV propose un concept général de « 360° » qui s'appuie sur 12 points clés.

- 1 Un concept cantonal clair qui définit précisément les marges de manœuvre des établissements pour le concept d'établissement. Ce dernier ne doit pas déborder les prérogatives de l'État et doit clarifier les notions de mesures ordinaires et renforcées en matière de pédagogie spécialisée.
- 2 Le concept cantonal doit permettre, notamment par le biais d'outils communs proposés aux établissements, de garantir une égalité de traitement de prise en charge des élèves à besoins particuliers sur tout le territoire vaudois.
- 3 Les forces du système actuel, notamment en matière de clarté de lieux de décision (conseil de direction), doivent être consolidées et développées également pour les mesures d'enseignement spécialisé.
- 4 Le concept d'établissement est construit par et avec tous les acteurs de l'établissement, notamment les maîtres de classe. Il est débattu, amendé et validé par la conférence des maîtres. Il couvre uniquement les prestations financées spécifiquement.
- 5 Le concept d'établissement est composé de deux parties: les intentions générales de l'établissement en matière de gestion « 360° »; les prestations spécifiques proposées dans l'établissement et leurs modalités de mise en œuvre.
- 6 L'enveloppe pédagogique doit être uniquement utilisée pour des tâches pédagogiques. En conséquence, l'enveloppe « direction » doit être augmentée en fonction des besoins actuels et une enveloppe « mesures socio-éducatives » doit être généralisée. La possibilité de mutualiser des ressources pédagogiques au sein d'une région doit être maintenue comme actuellement.
- 7 Il est essentiel que le concept cantonal fixe des règles très claires et restrictives en matière de perméabilité des enveloppes (pédagogiques, socio-éducatives, de mesures ordinaires de pédagogie spécialisée).
- 8 Sous réserve du point 6, les ressources supplémentaires doivent être intégralement dévolues à des prestations aux élèves et non pour le fonctionnement du système.
- 9 La collaboration entre les enseignants et les PPLS est renforcée afin de permettre un regard croisé renforcé sur les élèves à besoins particuliers.
- 10 La conférence des maîtres doit être beaucoup moins utilisée comme une séance d'information de la direction, mais beaucoup plus comme un espace de création d'une culture commune visant un projet global et cohérent pour la prise en charge de tous les élèves de l'établissement.
- 11 Estimant que la charge de travail sur temps non librement géré et librement géré a explosé ces dernières années, le dispositif proposé ne doit pas entraîner une augmentation des séances et réseaux.
- 12 Un processus d'évaluation interne et externe du concept d'évaluation est prévu sur la base d'un dispositif critérié et standardisé. Un processus de « rendre-compte » de l'autonomie des établissements est formalisé.

Yves Froidevaux et le Comité cantonal SPV

# UNE ASSURANCE POUR LES MEMBRES SPV

Depuis janvier 2018, les membres SPV bénéficient de rabais auprès de la Vaudoise Assurances. Trois questions ont été posées à cette assurance afin de mieux la connaître.



M. Malik Benturqui, conseiller à la Vaudoise Assurances

## ► Pourquoi proposez-vous un partenariat avec la SPV ?

La SPV a confié ses propres assurances à la Vaudoise depuis de nombreuses années. C'est une suite logique que de proposer aux membres de la SPV de bénéficier, eux aussi, des services et produits de la Vaudoise.

## Quels sont les avantages pour les membres SPV ?

En plus de bénéficier d'un rabais de 10% sur nos produits véhicules, RC privée, ménage, bâtiment, objets de valeur et assurance accident individuelle, les membres de la SPV bénéficient de l'expertise de notre conseiller attitré à la SPV, M. Malik Benturqui. Il va de soi que les membres ayant déjà un conseiller pourront continuer à être suivi par ce dernier et également profiter des avantages du partenariat.

## « Grâce à ses origines mutualistes, la Vaudoise redistribue une partie de ses bénéfices à ses clients. » Qu'est-ce que cela signifie ?

En tant que société coopérative, la Vaudoise souhaite associer ses clients à son succès en redistribuant une partie de ses bénéfices. Cette année, la Vaudoise redistribuera 33 millions de francs à ses fidèles clients sous forme d'une rétrocession de primes de 10% aux assurés des branches RC, ménage et bâtiment. En 2019, ce sont les assurés de la branche véhicule qui en seront les bénéficiaires.

Propos recueillis par Gregory Durand

## BRÈVE

## La Banque de ressources pédagogiques des enseignants vaudois fête ses 4000 membres !

Vous êtes 50% à avoir un compte sur la BDRP, qui vous permet d'accéder à toutes les ressources et toutes les fonctionnalités (service d'abonnement, partage, etc.). Merci de votre confiance ! La BDRP, c'est plus de cent mille utilisateurs et plus d'un demi-million de pages visitées chaque année. La BDRP ? Des milliers de ressources pour mes cours ! [www.bdrp.ch](http://www.bdrp.ch)

CF



## Des outils cruciaux qui facilitent le changement

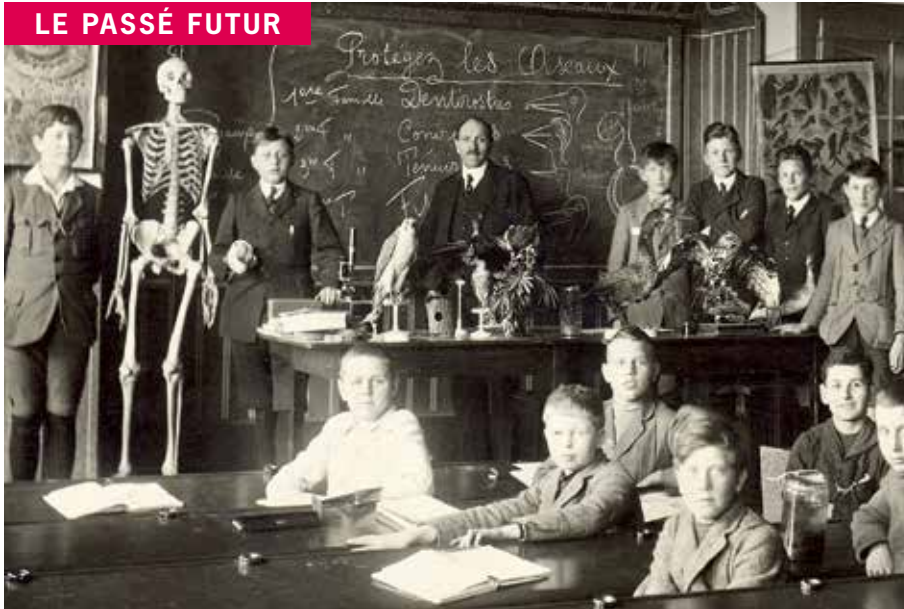
Fin 2017, la Commission européenne a publié une étude sur les politiques de gouvernance et de gestion des systèmes scolaires. Elle y indique que les décideurs politiques devraient prendre en compte les outils qui facilitent les changements effectifs des politiques et pratiques de gouvernance et de gestion, avant tout en assurant que :

1. L'organisation de la gouvernance soit limpide et sans ambiguïté quant aux délégations et aux responsabilités ;
2. Les réformes des politiques et des pratiques de gouvernance et de gestion soient soutenues par des activités de formation à l'intention du personnel d'établissements scolaires et de l'administration ;
3. Les parties prenantes concernées par les réformes soient impliquées dans leur conception et leur mise en œuvre le plus tôt possible ;
4. La mise en œuvre soit suffisamment flexible pour que les réformes puissent être adaptées aux spécificités et aux besoins locaux.

Ces éléments sont donc primordiaux lors d'une réforme scolaire et pour une bonne gouvernance. Il est certain que ceux-ci seront pris en compte par le Département notamment dans le projet cantonal « 360° ».

Source : <https://bit.ly/2nDBQ3w>

GD



Classe de collégiens en salle de sciences (1919). L'enseignement des sciences disposait de collections d'objets divers ainsi que de tableaux muraux pour illustrer cette discipline.

# NOIR ET BLANC

**Noir et blanc... Non, ce ne sont pas le yin et le yang. Ce n'est pas non plus, le titre d'une chanson de Lavilliers ! Dès le 19<sup>e</sup> siècle, cet outil d'enseignement qu'est le tableau noir a montré sa face sombre à des milliers d'écoliers pour devenir le compagnon le plus fidèle de notre vie professionnelle. Pourtant désormais, il vire au blanc. Il devient interactif, branché, connecté. Tout comme ses confrères la plume, l'ardoise ou le manuel, son obsolescence est programmée. Ce cher tableau noir (TN) quitte nos classes, remplacé peu à peu par le tableau blanc interactif (TBI).**

**L**e Règlement du 2 août 1834 pour les écoles primaires impose pour la première fois aux communes que les écoles soient pourvues d'une part, de divers tableaux comprenant l'horaire, les règles de vie, de la lecture ou des modèles d'écriture et de mathématique et d'autre part, des ardoises et des touches, un globe terrestre, des cartes de géographie, des livres élémentaires, des objets destinés aux sciences naturelles et «une ou plusieurs ardoises, soit tableaux noirs, suspendus au mur, ou placés sur des chevalets mobiles, avec éponge et crayon». (RLs art. 3-8, pp. 9-10). L'introduction de ces objets dans les années 1830 est significative des réformes de l'école vaudoise et de la situation économique précaire du canton. Les régents sont alors diplômés et les disciplines d'enseignement se sont multipliées. La méthode expositive remplace la méthode interrogative. Le TN devient un outil incontournable pour que

les exercices restent visibles aux élèves. Les communes rechignent à ces dépenses «exorbitantes», car les salaires des régents sont «si élevés» qu'ils ne permettent pas d'acheter des TN. Les autorités proposent alors une solution moins coûteuse: prendre des planches de bois, les clouer, les poncer et les peindre en noir.

**Le tableau noir devient un outil incontournable pour que les exercices restent visibles aux élèves.**

Lors de l'introduction de la méthode intuitive vers 1860, le TN prend une nouvelle dimension. Le maître l'utilise pour dessiner, schématiser, noter les nouvelles notions. Les élèves observent ainsi les formes, les mots, leurs fonctions, guidés par des questions précises. Puis,

ils appliquent les règles qui en découlent. Désormais, le TN devient même sujet de composition.

Le nouveau TN en ardoise a deux faces pivotantes afin d'augmenter la surface pour écrire. Les communes se plaignent à nouveau des coûts. Les décrets de 1890 et 1891 sur la gratuité des fournitures apaisent les débats.

Le tableau blanc (TB) apparaît dans les années 1950 et permet de projeter des films fixes, évitant les fastidieux croquis au TN, et devient réactif la décennie suivante: «Au Japon également, certaines classes sont équipées d'un tableau musical électronique: celui-ci permet au maître, après avoir dessiné des notes au tableau, de rendre leur ton en les touchant avec une baguette spéciale.» (*Éducateur*, n°22, 17 juin 1966, p. 406)

**Le rétroprojecteur généralise l'usage des méthodes audio-visuelles.**

Le rétroprojecteur généralise l'usage des méthodes audio-visuelles et le TB côtoie le TN. Pourtant, «le RP serait donc le moyen idéal, car il apporte le mot et l'image dans des conditions les meilleures et réalise au mieux les trois buts de l'enseignement audio-visuel: transmettre le plus possible de connaissances en un temps le plus court possible et ceci de façon durable» (*Éducateur* n°19, 2 juin 1972, p.460).

À l'apparition du tableau blanc interactif (TBI), on lit: «tout comme le tableau noir traditionnel, le tableau blanc interactif sert d'interface entre enseignants et élèves» (*Éducateur*, février 2010, p.15). Cette nouvelle technologie réactive une fois de plus les débats: les communes sont-elles prêtes à assumer les coûts de ces équipements? Favorisent-ils réellement un enseignement qui captive les élèves? Leur utilisation amène-t-elle des scénarios pédagogiques autres qu'un enseignement traditionnel et frontal?

Dans ce bref historique, on constate que l'État aura sans cesse le souci d'harmoniser les moyens d'enseignement à disposition, au risque de bousculer les finances communales ou les habitudes pédagogiques de certains enseignants car sa mission est de veiller à la cohérence entre le monde scolaire et les évolutions de la société.

Sylviane Tinembart

# SI J'ÉTAIS...

**M**ardi matin au réveil, les frissons que je ressens sous la couette ne présagent rien de bon. Le verdict tombe: 38° de fièvre... que faire? Debout! Je suis enseignante. Mes élèves m'attendent. Aucune envie de mettre ma casquette de *standardiste* et de passer 20 minutes au téléphone avec le remplaçant pour lui transmettre le programme. C'est décidé, telle une *présentatrice*, je me lève et j'affronterai cette journée avec le sourire.

Arrivée en classe, entre deux bouffées de chaleur, je prépare la matinée. J'espère que les élèves seront calmes. C'est sans compter Fabien qui se plaint toujours que les grands l'embêtent dans le bus. Si j'étais *chauffeur de bus*, je pourrais pousser une «bouélée» pour faire taire ces «taguenets». J'hésite. Je choisis la casquette *mediatrice* et j'écoute les doléances de Fabien. On tente de trouver une solution. Mes paroles sont certainement réconfortantes, mais pas sûr que cela ait un impact sur ces «taguenets» du bus.

La journée peut démarrer: introduction du singulier/pluriel. Si j'étais *magicienne*, il me suffirait de deux tours de passe-passe et le sujet serait acquis! Dommage, je suis *enseignante*, mais sur ce coup-là, je me transforme en *comédienne* hors pair afin de capter l'attention de tous les élèves, surtout celle d'Henri, trouble de

l'attention. Je mettrai ensuite mon costume de *Flash* afin de pouvoir le motiver, mais aussi Samantha qui est sur la lune et Eric qui est tétanisé devant une difficulté. Ensuite, j'enfilerai celui d'*infirmière* afin de m'occuper de Marion qui a vomi (38° de fièvre comme moi!), tout en essayant, avec mon tailleur de *banquière*, de faire comprendre à Joy que:  $4+3=7$  c'est la même chose que «Tim a 4 pommes dans son panier, s'il en ramasse encore 3, combien aura-t-il de pommes?» J'ai aussi tenté l'habit du *millionnaire* pour expliquer à Adam la différence entre les unités et les dizaines... pas encore concluant. Ça sonne! Juste le temps de me faire un café, de séparer Renaud et Colin, de fermer la veste de Léa et de mettre un sparadrap sur le genou d'Alexandre, l'*infirmière* en pédiatrie a repris du service.

Les périodes de gymnastique permettent de faire bouger les élèves, mais aussi de jongler avec toutes mes casquettes. D'abord *policière*, pour que le transfert à la salle se passe sans accident. Puis *psychologue*, car je prends soin de ne pas laisser Félicia toute seule dans les vestiaires, sinon elle panique. On continue avec *styliste* pour déshabiller et rhabiller les élèves. Et enfin *pompier* afin de sécuriser le parcours d'obstacles. Mais j'aurai aussi rappelé à Zack d'aller aux toilettes, pour ne pas mettre ma casquette de *femme de ménage*.

À midi, tout en avalant mon sandwich, je suis *rédactrice en chef* du journal «Ma classe»; rapports détaillés des difficultés de Joy et d'Adam, formulaire de demande d'aide pour Henri, commandes de matériel, demandes de remboursement, sans oublier de préparer la prochaine évaluation sur les transports. D'ailleurs, ça me fait penser qu'il faudrait que j'appelle la maman de Fabien, je m'inquiète de ces histoires dans le bus. Avant de recommencer l'après-midi, telle une *experte comptable*, je complète mon budget pour le camp. Il est midi et tout en étant enseignante, j'ai passé par une douzaine de métiers.

La réalité est telle que je ne suis ni *journaliste*, ni *médecin*, ni *directeur*. Pourtant, au fil de ma journée, j'épouse chacun de mes rôles dans sa totalité. J'aimerais pouvoir venir en aide à mes élèves sans devoir me transformer en *écrivaine*. J'aimerais pouvoir consacrer du temps à chacun, sans me demander ce que je vais faire des 22 autres. J'aimerais me plonger dans la nouvelle méthode de mathématiques au lieu de courir après les téléphones, les mails et les formulaires. J'aimerais aussi pouvoir préparer des activités variées et adaptées à chaque enfant dans leur développement car, ne l'oublions pas, je suis *enseignante*.

Pour toutes ces journées, le comité de l'AVEP1 a rédigé une prise de position rassemblant les différentes difficultés rencontrées au sein du cycle 1. Celle-ci a été votée lors de notre AG et transmise à la nouvelle cheffe du Département. Nous vous invitons à la découvrir sur notre site: [avep1.spu-vd.ch](http://avep1.spu-vd.ch)

Le comité de l'AVEP1



## EN SAVOIR PLUS

L'AVEP1, c'est 1000 adhérents, 6 membres du comité, une assemblée générale et de nombreux dossiers. La présidente, Lucie Hercod, représente auprès des autorités la plus grande association de la SPV. Avec cette dernière, l'AVEP1 défend les spécificités du cycle primaire 1 ainsi que les droits et intérêts des enseignant-e-s. Elle est également à l'écoute de ses membres et participe à l'évolution et à l'orientation pédagogique de l'école vaudoise. Elle met sur pied différentes conférences lors des assemblées générales et cette année, 20 membres auront la chance de suivre la formation «ABC Boum». Riches de vos témoignages, les membres du comité tentent de façonner le futur de l'entrée à l'école de milliers d'élèves.

**IMPRESSUM**  
**Rédaction**  
 Société pédagogique vaudoise  
 Ch. des Allinges 2  
 1006 Lausanne

**Contact** [info@spv-vd.ch](mailto:info@spv-vd.ch) | 021 617 65 59  
**Rédacteur en chef** Gregory Durand  
**Ont participé au numéro**  
 Comité AVEP1, Comité cantonal SPV,  
 Gregory Durand, Christian Fantoli,  
 Yves Froidevaux, Bernard Grandjean,  
 Paolo Naclerio, Sylviane Tinembart  
**Photographies** Commission européenne,  
 GD, LH, [musee-ecoles.ch](http://musee-ecoles.ch), Vaudoise  
 Assurances

**Maquette, mise en page** Tassilo  
**Correction** Corinne Grandjean  
**Impression** Print Riviera, Vevey  
**Tirage** 2600 exemplaires



JEUDI 31 MAI 2018

## Assemblée des délégué-e-s de la SPV

MERCREDI 6 JUIN 2018

## Assemblée générale de l'AVESAC

MERCREDI 13 JUIN 2018

## Assemblée des délégué-e-s de la FSF

### LA SPV

La Société pédagogique vaudoise en 2018, c'est huit associations professionnelles :

**AVEP1** association vaudoise des enseignant-e-s du cycle primaire 1

**AVEP2** association vaudoise des enseignant-e-s du deuxième cycle primaire

**AVES** association vaudoise des enseignant-e-s du secondaire I

**ESV** enseignant-e-s spécialisé-e-s Vaud

**AVEPS** association vaudoise d'éducation physique scolaire

**AVEAC** association vaudoise des enseignant-e-s en activités créatrices

**AVESAC** association vaudoise des enseignant-e-s en structure d'accueil

**Rythmique-Vaud**

Plus d'informations sur :

[spv-ud.ch/apropos/organes/associations](http://spv-ud.ch/apropos/organes/associations)

# ENSEIGNANTS ET RÉSEAUX SOCIAUX

**Avec l'omniprésence des réseaux sociaux et des plates-formes numériques, de nombreuses questions sur l'utilisation de ces outils se posent, tant pour les professionnels de l'enseignement que pour tous les travailleurs.**



Source: Whatsapp

**D**e manière générale, il a été rappelé plusieurs fois par le Tribunal fédéral que les réseaux sociaux ne constituaient pas des espaces privés, mais clairement une tribune publique, ceci même en cas de restriction de l'accès aux informations à un cercle restreint « d'ami-e-s ».

Ainsi, un arrêt du Tribunal fédéral du 12 décembre 2017 confirme le licenciement immédiat d'un employé de la fonction publique qui a notamment publié une vidéo sur Facebook dans laquelle on voyait des collaborateurs fumer dans des locaux professionnels en se moquant ouvertement d'un supérieur hiérarchique. Les juges ont considéré que le rapport de confiance était définitivement brisé et que la résiliation immédiate du contrat n'était dès lors pas arbitraire. D'autres affaires liées aux réseaux sociaux peuvent être aussi citées, comme le licenciement d'un gendarme genevois qui avait tenu des propos qualifiés de néonazis sur Facebook en 2014.

Ces quelques exemples, certes extrêmes, montrent qu'il convient d'être extrêmement vigilant en publiant sur les réseaux sociaux, notamment sur des groupes d'enseignants ou sur sa propre page. Dans tous les cas, il faut éviter la publication d'images d'élèves, de propos haineux ou encore des informations sur les élèves ou leurs familles. En ce qui concerne d'éventuels désaccords avec sa hiérarchie (ou des collègues), il existe des lieux pour en discuter et les régler (entretiens individuels, conférences des maîtres, hiérarchie, voies de recours...), mais ils n'ont pas non plus leur place sur les réseaux sociaux.

Dans un domaine voisin, l'utilisation « scolaire » de Whatsapp fait actuellement débat, notamment en raison de la possibilité prévue dans les conditions générales de cette application de la vente des données, par exemple les numéros de téléphone, à des entreprises pour des campagnes publicitaires ciblées. Fixé longtemps à 13 ans, l'âge minimum d'utilisation de cette messagerie passera à 16 ans le 25 mai 2018 en Europe et en Suisse. Ce changement implique, sans avoir finalement besoin de rentrer dans le débat sur l'opportunité d'utiliser ce support avec sa classe, qu'il ne sera plus possible de communiquer avec les élèves de l'école obligatoire par ce biais.

La SPV estime que les sphères privées et professionnelles doivent être clairement délimitées, notamment afin de protéger les collègues du phénomène d'hyperconnectivité qui peut engendrer des attentes démesurées des parents et de l'employeur. Les réseaux sociaux, à l'exception des groupes spécifiques d'enseignants, devraient rester idéalement du domaine strictement privé.

Yves Froidevaux